



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide Danseur

Province de Québec  
District d'Abitibi  
Municipalité de Rapide-Danseur

Séance ordinaire du conseil municipal de Rapide-Danseur, tenue le 2 décembre 2015 à 19h30 à la salle municipale de Rapide-Danseur et à laquelle assiste le maire M. Alain Gagnon et les conseillers suivants :

M. Kim Bégin-Cossette	Conseiller	siège no 1
Mme Lucie Bélanger	Conseillère	siège no 2
Mme Louise Bégin	Conseillère	siège no 3
Mme Denise Jolin	Conseillère	siège no 5
M. Donald Dubé	Conseiller	siège no 6

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Alain Gagnon, assiste également à l'assemblée, Mme Darquise Bélanger directrice générale.

Absent M. François Cloutier Conseiller siège no 4

Présence de deux citoyens.

### 1. MOT DU MAIRE

Le maire souhaite la bienvenue aux citoyens et aux membres du conseil.

### 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 4 et 18 novembre 2015
4. États financiers octobre 2015
5. Dépenses
6. Correspondances
  - 6.1 Ville de Duparquet annulation de facture feu de ski-doo 904\$
  - 6.2 Sondage MRC sur le regroupement de service
  - 6.3 Atelier touche à tout remerciement
  - 6.4 Planification stratégique 2015-2020 rapport annuel Réseau Villes Villages en santé
  - 6.5 Conformité du MDDELCC pour le ponceau rang du Détour
7. Période de questions
8. Comptabilité & employés
  - 8.1 Avis de motion fixant le taux de taxe et la tarification pour 2016
  - 8.2 Adhésion 2016 au club nautique Lac Abitibi 30\$
  - 8.3 Adhésion 2015-2016 Tourisme Abitibi-Témiscamingue 517.38\$
  - 8.4 Cotisation UMQ 111.53\$
  - 8.5 Adhésion COMBEC 50% avec Roquemaure 186.84\$
  - 8.6 Mandater la MRC pour les ventes pour taxes envoyer liste
  - 8.7 Honoraires professionnels avocats 1 161.60\$
  - 8.8 Rétrocession
  - 8.9 Remerciement Mme Caouette avec don de 50\$
9. Lots
  - 9.1 Acceptation du projet notarié d'échange du lot 59A rang 7 avec le chemin Héron Bleu
  - 9.2 Remboursement 85% à la MRC échange du lot épars 59A rang 07 au montant 1 224\$
  - 9.3 Remboursement 85% à la MRC lot 15 rang 8 Duparquet 17 210.80\$
10. Chemins
  - 10.1 Acceptation d'une entente de déneigement chemin des Colibris
  - 10.2 Demande de compensation suite au refus de subvention chemin privé collectif ch.Aubé
11. Divers
  - 11.1 Commission d'accès à l'information nommer directrice générale
12. Varia
  - 12.1 Servitude sur le lot 41p rang 7 Hébecourt pour réservoir d'eau pompier
13. Dates prochaines réunion

Séance de travail 7 décembre 19 heure.  
Séance du BUDGET 2016 16 décembre 19h30.  
Séance de travail 6 janvier 2016 19h.  
Séance du conseil 11 janvier 2016 19h30.
14. Période de questions
15. Fermeture de l'assemblée

2015-12-326

IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté par le maire;

ADOPTÉ.

### 3. Adoption du procès-verbal du 4 et du 18 novembre 2015

IL EST PROPOSÉ par Mme Denise Jolin, appuyé par M. Kim Bégin Cossette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide Danseur

QUE le procès-verbal du 4 novembre 2015 ainsi que celui du 18 novembre soient acceptés tels que présentés au Conseil;

ADOPTÉ.

### 4. États financiers octobre 2015

Des revenus de 8 258.23\$ et des dépenses de 47 976.30\$ ont été enregistrés pour octobre 2015 pour un solde au livre au 31 octobre 2015 de 399 845.94\$.

### 5. Dépenses

2015-12-328

IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de Rapide-Danseur autorise, pour la période du 1<sup>er</sup> novembre au 30 novembre 2015, les dépenses suivantes :

les salaires des employés :	4 636.05\$
la rémunération des élus :	1 588.52\$
les dépenses faites par paiements préautorisés :	5 467.92\$
les dépenses d'octobre à payer en novembre	7 005.84\$

le tout représentant un total de 18 698.33\$ la directrice générale /secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées;

ADOPTÉ.

### 6. Correspondances

#### 6.1 Ville de Duparquet annulation de facture feu de ski-doo 904\$

Information remise au conseil.

#### 6.2 Sondage MRC sur le regroupement de service

ATTENDU QUE la municipalité a reçu un sondage de la MRC sur le regroupement des services;

ATTENDU QUE la municipalité aimeraient mettre en commun les services suivants : l'inspecteur municipal ainsi que le vérificateur comptable avec la MRC;

ATTENDU QUE la municipalité aimerait mettre en commun les travaux de voirie ainsi que les pompiers avec le sud de l'Abitibi;

ATTENDU QUE la municipalité n'est pas intéressée à regrouper sa municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

2015-12-329

IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par M. Donald Dubé, et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE la directrice générale, Mme Darquise Bélanger, soit autorisé à transmettre les résultats du sondage à la MRC soit que la municipalité est intéressée à regrouper les services de voirie, d'inspecteur, de pompiers ainsi que le vérificateur comptable mais n'est pas intéressée à regrouper la municipalité;

ADOPTÉ.

#### 6.3 Atelier touche à tout remerciement

Lecture de la lettre.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide Danseur

### 6.4 Planification stratégique 2015-2020 rapport annuel Réseau Villes Villages en santé

Information remise au conseil.

### 6.5 Conformité du MDDELCC pour le ponceau rang du Détour

Lecture de l'avis de conformité aux membres du conseil.

### 7. Période de questions

### 8. Comptabilité & employés

#### 8.1 Avis de motion fixant le taux de taxe et la tarification pour 2016

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Mme. Louise Bégin que lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal le 16 décembre prochain, le règlement REG2015-03 fixant le taux de taxation et de tarification pour l'année 2016 sera adopté.

#### 8.2 Adhésion 2016 au club nautique Lac Abitibi

ATTENDU QUE la municipalité doit nommer son représentant pour le Club Nautique pour l'année 2016;

ATTENDU QU' elle doit s'acquitter aussi des frais d'adhésion annuelle de 30\$ pour que la personne désignée soit membre en règle;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

DE désigner M. François Cloutier pour représenter la municipalité de Rapide-Danseur et de payer les frais de 30\$;

ADOPTÉ.

#### 8.3 Adhésion 2015-2016 Tourisme Abitibi-Témiscamingue 517.38\$

ATTENDU QUE la municipalité doit s'acquitter des frais d'adhésion annuelle de 517.38\$ pour l'année 2015-2016;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par Mme Denise Jolin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

D' autoriser la directrice générale, Mme Darquise d'acquitter les frais d'adhésion annuelle 2016 pour Tourisme Abitibi-Témiscamingue au coût de 517.38\$;

ADOPTÉ.

#### 8.4 Cotisation UMQ 111.53\$

ATTENDU QUE l'on nous invite à adhérer à Union des Municipalités du Québec au coût de 111.53\$ pour l'année 2016;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ par M. Kim Bégin Cossette, appuyé par M. Donald Dubé et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

DE ne pas adhérer à l'Union des Municipalités du Québec pour l'année 2016;

ADOPTÉ.

2015-12-330

2015-12-331

2015-12-332



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide Danseur

### 8.5 Adhésion COMBEC 50% avec Roquemaure 186.84\$

ATTENDU QUE nous avons reçu notre formulaire d'adhésion à la COMBEC pour l'année 2016;

ATTENDU QUE le montant pour être membre est de 373.67\$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE la municipalité de Roquemaure devrait nous recharger 50 % du montant;

EN CONSÉQUENCE,

2015-12-333

IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la municipalité défraiera 50 % des frais d'adhésion à la COMBEC pour l'inspecteur municipal à la réception de la facture de la municipalité de Roquemaure;

ADOPTÉ.

### 8.6 Mandater la MRC pour les ventes pour taxes envoyer liste

ATTENDU QUE selon la loi, la Municipalité doit envoyer ses comptes en souffrance pour la perception des taxes municipales à la MRC d'Abitibi-Ouest;

ATTENDU QUE le conseil municipal avait informé les propriétaires concernés au cours du mois d'octobre qu'ils avaient jusqu'au 24 novembre 2015 pour acquitter leur solde ou prendre une entente de paiement;

ATTENDU QUE suite à l'envoi de la lettre recommandé, il y a des propriétaires qui n'ont donné aucune suite à notre lettre;

EN CONSÉQUENCE,

2015-12-334

IL EST PROPOSÉ, par M. Donald Dubé, appuyé par Mme Lucie Bélanger, et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE la directrice générale, Mme Darquise Bélanger, soit autorisée à faire parvenir à la MRC d'Abitibi-Ouest la liste des noms des propriétaires qui n'ont pas encore acquittés leurs taxes pour les années 2014 et 2015 ainsi que les intérêts encourus. La MRC d'Abitibi-Ouest pourra faire le nécessaire pour obtenir le paiement des comptes en souffrance, jusqu'à la vente pour taxes s'il y a lieu;

Adopté.

### 8.7 Honoraires professionnels avocats 1 161.60\$

ATTENDU QUE Cain Lamarre Casgrain Wells nous a fait parvenir une facture au montant de 1 161.60\$

EN CONSÉQUENCE,

2015-12-335

IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par Mme Lucie Bélanger, et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE la directrice générale, Mme Darquise Bélanger soit autorisée à payer Cain, Lamarre, Casgrain Wells pour un montant de 1 161.60\$;

ADOPTÉ.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide Danseur

### 8.8 Rétrocession

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont décidé de cesser les procédures de rétrocession;

ATTENDU QUE certains travaux ont été effectués à la propriété;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. Kim Bégin Cossette appuyé par Mme Lucie Bélanger, et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE la directrice générale, Mme Darquise Bélanger, soit autorisée à aviser la firme d'avocats de cesser la procédure de rétrocession;

ADOPTÉ.

### 8.9 Remerciement Mme Caouette avec don de 50\$

ATTENDU QUE Mme Caouette a préparé le souper de l'Action de Grâce offert par la municipalité;

ATTENDU QUE Mme Caouette n'a rien chargé pour son temps qu'elle a si généreusement offert;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Denise Jolin, appuyé par Mme Louise Bégin, et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QU' un don de 50 \$ sera offert à Mme Caouette;

ADOPTÉ.

### 9. Lots

#### 9.1 Acceptation du projet notarié d'échange du lot 59A rang 07 canton Hébecourt avec le chemin Héron Bleu

ATTENDU QUE le projet du contrat d'échange du lot 59A rang 7 canton Hébecourt avec le chemin Héron Bleu remis par le notaire Me Roger Vachon, a été présenté aux membres du Conseil ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents ;

QUE le conseil accepte le projet d'échange entre le lot 59A rang 07 canton Hébecourt avec le chemin Héron Bleu et que la directrice générale, Mme Darquise Bélanger ainsi que le maire, M. Alain Gagnon soient autorisés à signer l'acte de vente notarié lorsque Me Roger Vachon aura apporté les modifications au contrat ;

ADOPTÉ.

#### 9.2 Remboursement 85% à la MRC échange du lot épars 59A rang 07 au montant 1 224\$

ATTENDU QUE nous avons fait une échange d'une valeur de 1 440\$ pour le lot 59A, rg 08 canton Hébecourt;

ATTENDU QUE la municipalité doit verser 85% du montant de la vente du lot à la MRC d'Abitibi-Ouest ;

2015-12-336

2015-12-337

2015-12-338



## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide Danseur

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par Mme Denise Jolin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents ;

QUE la directrice générale soit autorisée à verser à la MRC d'Abitibi-Ouest 85% du montant de la vente, soit 1 224\$ ;

ADOPTÉ.

### 9.3 Remboursement 85% à la MRC lot 15 rang 8 Duparquet 17 210.80\$

ATTENDU QUE nous avons reçu le paiement de 20 248\$ du notaire pour la vente du lot 15, rang 08, canton Duparquet ;

ATTENDU QUE la municipalité doit verser 85% du montant de la vente du lot à la MRC d'Abitibi-Ouest ;

2015-12-340

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents ;

QUE la directrice générale soit autorisée à verser à la MRC d'Abitibi-Ouest 85% du montant de la vente, soit 17 210.80\$ ;

ADOPTÉ.

### 10. Chemins

#### 10.1 Acceptation d'une entente de déneigement chemin des Colibris

ATTENDU QUE les propriétaires demeurant sur le chemin des Colibris ont demandé l'accord de la municipalité pour que l'enlèvement de la neige soit facturé par la municipalité à chacun des résidents sur leur compte de taxes;

ATTENDU QUE l'entrepreneur leur a présenté une soumission de 1 379.70\$ par année pour une durée de 2 ans;

2015-12-341

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par M. Kim Bégin Cossette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la municipalité facture les citoyens demeurant sur le chemin des Colibris pour l'hiver 2015-2016 lorsque l'entrepreneur nous fournira une facture au printemps 2016 et printemps 2017;

ADOPTÉ.

#### 10.2 Demande de compensation suite au refus de subvention chemin privé collectif ch. Aubé

ATTENDU QUE suite au refus d'octroyer une aide pour le chemin privé collectif Aubé portant la résolution 2015-11-320 ;

ATTENDU QU' une nouvelle demande a été présentée, demandant une aide financière même autre que le 60/40 pour l'aide aux chemins privés collectifs puisque la première demande ne répondait pas aux critères ;

ATTENDU QUE les demandeurs sont des payeurs de taxes à Rapide-Danseur même si le chemin visé ne fait pas partie de la municipalité ;

2015-12-342

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ par Mme Lucie Bélanger, appuyé par Mme Louise Bégin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents ;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide Danseur

QU' un montant substantiel soit octroyé aux 2 propriétaires visés, soit d'enlever \$200 sur leur prochain compte de taxe respectif ;

ADOPTÉ.

### 11. Divers

#### 11.1 Commission d'accès à l'information, nommer la directrice générale

ATTENDU QU' une personne doit être nommée pour la commission d'accès à l'information ;

ATTENDU QUE la directrice générale est la responsable du bureau municipal ;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Bégin, appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents ;

QUE la directrice générale, Mme Darquise Bélanger, soit nommée pour la commission d'accès à l'information ;

ADOPTÉ.

### 12. Varia

#### 12.1 Servitude lot 41-P rang 07 Hébecourt

ATTENDU QUE la municipalité se doit d'avoir une réserve d'eau pour les pompiers en cas d'incendie l'hiver ;

ATTENDU QUE la municipalité ne possède pas d'espace conforme pour installer un réservoir incendie ;

ATTENDU QUE nous avons obtenu l'autorisation du propriétaire du lot 41P rang 7 Hébecourt, d'installer le réservoir incendie ;

ATTENDU QUE la municipalité fera les démarches pour obtenir une servitude de 60' x 60' ;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ par M. Donald Dubé, appuyé par Mme Lucie Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents ;

QU' un droit de servitude notarié soit fait par la firme de notaire autorisant la municipalité à utiliser une parcelle de terrain sur le lot 41 P rang 07 Hébecourt afin d'y installer un réservoir incendie, d'y faire un stationnement pour véhicule de pompier ;

ADOPTÉ.

### 13. Dates prochaines réunion

✦ Séance de travail	7 décembre 19 h
✦ Séance du BUDGET 2016	16 décembre 19 h 30
✦ Séance de travail	6 janvier 19 h
✦ Séance du conseil	11 janvier 2015 19h30

### 13. Période de questions

### 14. Fermeture de la séance

Mme Louise Bégin propose la fermeture l'assemblée. Il est 20 h 13.

Accepté à l'unanimité.

  
Alain Gagnon, maire

  
Darquise Bélanger directrice générale

2015-12-343

2015-12-344

2015-12-345